

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD / MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Signature de la convention relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arc. Délégation Ressources Naturelles et Risques Environnementaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le principe de la participation du Département au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arc pour les années 2017 à 2021,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**